Cher Monsieur,

Merci de tout coeur pour votre lettre détaillée.

Vous y abordez un sujet important pour Greenpeace Suisse. Cela fait des années que nous utilisons de plus en plus la voie judiciaire pour faire avancer nos campagnes. Il y a plus de 10 ans que nous avons porté plainte pour le droit à un air sain (voir : <a href="https://www.greenpeace.ch/fr/2008/03/19/droit-a-un-air-sain-premier-succes-juridique/">https://www.greenpeace.ch/fr/2008/03/19/droit-a-un-air-sain-premier-succes-juridique/</a>), nous avons également procédé contre l'énergie nucléaire avec différentes plaintes. Même si ces plaintes n'ont pas permis d'arrêter de centrale nucléaire, elles nous ont tout de même permis de renforcer la prise de conscience de la population pour une politique énergétique libérée de la menace nucléaire. Elles ont en outre permis d'augmenter les coûts pour les exploitants.

En 2015, nous avons porté plainte contre l'industrie pétrolière et gazière pour concurrence déloyale - et nous avons gagné - (<a href="http://bit.ly/2FrktLf">http://bit.ly/2FpaDcM</a>). Nous avons donc décidé de chercher des moyens légaux efficaces pour le climat. En été 2015, après la victoire en première instance de l'action en justice néerlandaise pour le climat (<a href="https://www.urgenda.nl">www.urgenda.nl</a>), nous avons mandaté un avis de droit complet qui nous a ensuite servi de base pour l'action en justice des Aînées pour la protection du climat.

Cet avis de droit nous a appris que le droit suisse *ne permet pas* à Greenpeace de porter plainte pour plus de protection du climat en tant qu'organisation de la société civile. L'avis de droit dit clairement qu'en Suisse, seules les personnes indubitablement et particulièrement touchées peuvent agir en justice pour plus de protection du climat. Comme les femmes âgées sont particulièrement touchées par les canicules (les hommes âgés, les enfants en bas âge et les malades chroniques sont également particulièrement touchés), nous avons cherché des Aînées pour agir en justice contre le Conseil fédéral. Nous avons choisi l'augmentation des canicules, car leur corrélation avec le réchauffement climatique causé par l'homme est très bien établie.

L'association Aînées pour la protection du climat suisse a été créée en août 2016. Elle a reçu un bel écho médiatique lors du lancement de l'action en justice en octobre de la même année : <a href="http://bit.ly/2FtfFoQ">http://bit.ly/2FtfFoQ</a>, <a href="http://bit.ly/2Ftff

Les Aînées pour la protection du climat ont déposé leur <u>requête</u> auprès du DETEC en novembre 2016. En avril 2017, le DETEC a publié une décision de non-entrée en matière. En mai 2017, les Aînées ont recouru contre cette décision au Tribunal administratif fédéral. Vous savez ce qui en est advenu.

Le 16 janvier, les Aînées décideront lors d'une assemblée générale extraordinaire si elles veulent recourir au Tribunal fédéral. On peut s'attendre à ce que les membres de l'association décident de recourir.

L'association des Aînées pour la protection du climat a développé une dynamique réjouissante depuis sa création et compte déjà plus de 1'100 membres et des milliers de soutiens. Les Aînées font un énorme travail. Cela fait depuis la création de l'association que

Greenpeace soutient ces femmes, que ce soit en finançant les frais de justice, le travail de communication et de presse, ainsi que l'organisation et la réalisation de leurs événements. Je participe aussi à toutes ses séances de comité, je fais du travail de secrétariat et soutiens toutes les activités par des conseils.

Les Aînées pour la protection du climat et Greenpeace Suisse mettent aussi l'action en justice pour le climat en relation avec le réseau international pour plus de justice climatique. Nous avons ainsi entretenu des relations étroites avec les acteurs de l'action en justice pour le climat en France et avons expliqué le cas suisse dans une <u>publication</u>. Anne Mahrer et Raphaël Mahaim se sont particulièrement engagés dans ce cas. C'est Greenpeace France qui accompagne le cas français. Greenpeace soutient aussi d'autres actions en justice aux Philippines, en Afrique du Sud, en Norvège, en Allemagne, aux USA et au Canada.

Comme le cas suisse a été particulièrement bien préparé, nous l'avons décrit et expliqué dans des publications pour que des actions en justice puissent être lancées sur des bases similaires dans d'autres pays. Voici un article dans une revue spécialisée et ici un manuel pour lancer des cas individuels. J'ai aussi présenté le cas suisse à l'étranger, p. ex. en Angleterre et en Slovénie. En Slovénie, notre exposé a fait l'objet d'un compte rendu dans le téléjournal du soir de la TV nationale et a lancé un nouveau débat sur le climat dans le pays.

Mais Greenpeace Suisse ne lutte pas seulement pour plus de justice climatique, nous nous engageons aussi pour une <u>réorientation de l'agriculture</u>, pour des <u>banques propres</u> et nous soutenons <u>l'Initiative pour les glaciers</u> dont le but est de vraiment réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro dans un délai utile.

J'en conclus donc que nous partageons complètement votre avis et j'ose espérer que vous continuerez à nous soutenir encore longtemps, c'est ce qui nous est le plus précieux. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter, je suis à votre disposition pour approfondir ce sujet.

Avec mes meilleures salutations, Georg Klingler, responsable de la campagne climat de Greenpeace Suisse